

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne

**Daac  
Délégation  
académique à  
l'action  
culturelle**

N°14/15-16

Affaire suivie par

Emmanuel Devillers  
Daac Adjoint  
Responsable du secteur  
Cinéma –Audiovisuel

Téléphone  
05 16 52 65 53  
Courriel

daac-cinema@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le  
Troubadour  
CS40625  
86022 Poitiers cedex

La Déléguée académique à l'éducation culturelle

à mesdames et messieurs les enseignants investis  
dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »

s/c de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissements

s/c de messieurs les directeurs académique des  
services de l'éducation nationale, directeurs des  
services départementaux de l'éducation nationale

Poitiers, le mercredi 2 décembre 2015.

Objet : visionnement deuxième trimestre du programme national « Lycéens et Apprentis  
au cinéma » de l'année scolaire 2015-2016.

Je vous prie de bien vouloir participer à la projection du film du dispositif national  
"Lycéens et Apprentis au cinéma" qui se déroulera le :

**Mercredi 16 décembre 2015  
de 9 h 00 à 12 h 00  
au Cinéma Le Moulin du Roc**  
Scène nationale de Niort, Boulevard Main 79000 Niort.

Le déroulement de la journée est le suivant :

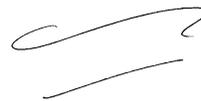
- 9 h 00 : accueil.

- 9 h 30 : Point d'informations sur le dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » par  
Emmanuel Devillers, chargé du secteur cinéma de l'éducation culturelle du rectorat de  
Poitiers et Alain Levêque du Tap-Castille.

- 10h00 -12h00 : projection du film: *L'homme qui aimait les femmes* de François  
Truffaut.

**Mercredi 16 décembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
au Lycée Jean Macé de Niort,  
20 rue Gustave Eiffel 79000 Niort.**

-14 h00-16h30: Lycée Jean Macé de Niort – Intervention d' Alexis Lormeau de la  
Cinémathèque française sur François Truffaut.



Claude Roiron.

NB : Je vous rappelle que cette présente lettre est une invitation à participer à cette  
journée et n'ouvre pas droit à remboursement de frais de déplacement. Cependant,  
cette année, les enseignants qui le souhaitent pourront bénéficier d'un ordre de  
mission. Ils doivent en faire la demande, par l'intermédiaire de leur chef  
d'établissement à l'adresse suivante : [christelle.braconnier@ac-poitiers.fr](mailto:christelle.braconnier@ac-poitiers.fr), **avant le  
vendredi 11 décembre 2015.**